



59^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 3 – Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation

Intervention du Luxembourg

19 juin 2025

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Nous remercions la Rapporteuse spéciale pour la présentation de son rapport. Alors que les attaques contre l'éducation se multiplient dans de nombreux pays du monde, et notamment en Palestine, en Ukraine, en République démocratique du Congo et au Myanmar, un grand nombre d'élèves et d'enseignants sont privés de leur droit à l'éducation et confrontés à des risques croissants pour leur vie. Or, comme le montre votre rapport, la sécurité dans l'éducation ne se limite pas à la sécurité physique des élèves et des écoles, mais elle doit être analysée comme un phénomène multidimensionnel prenant en compte également la sécurité psycho-émotionnelle, sociale et digitale des élèves, et leur protection contre différents types de risques, tels que le harcèlement, les violences sexuelles et sexistes, et toutes les formes de discrimination.

Ma délégation partage pleinement votre recommandation d'aborder la sécurité dans l'éducation de manière holistique et de veiller à préserver l'équilibre entre la sécurité des élèves et le respect de leurs droits fondamentaux. Privilégiant des approches centrées sur la confiance, la prévention et la sensibilisation, le système éducatif luxembourgeois rejette notamment l'implantation des mesures de sécurité envahissantes, telles que la reconnaissance faciale, dans les écoles, afin de maintenir un cadre scolaire où chaque individu se sent respecté et libre de se concentrer sur son apprentissage.

Madame la Rapporteuse spéciale,

En juillet dernier, ce Conseil a adopté la résolution 56/6 établissant un groupe de travail intergouvernemental sur un nouveau protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant visant à renforcer les droits à l'éducation de la petite enfance, à l'enseignement pré-primaire public gratuit et à l'enseignement secondaire public gratuit. Nous encourageons tous les États membres à participer à la première réunion de ce groupe de travail, qui se tiendra du 1^{er} au 4 septembre 2025, et à soutenir l'élaboration d'un nouveau protocole facultatif visant à élargir l'accès à l'éducation gratuite pour des millions d'enfants qui en sont actuellement exclus en raison de son coût.

Je vous remercie.

[358 mots]